

« engagement unique »<sup>26</sup>. Sept groupes de travail (quatre autres seront établis au début de 1996) sont chargés de s'occuper de la plupart des grands dossiers et de rédiger les documents de travail et les recommandations devant faciliter l'enclenchement des négociations officielles. Chacun de ces groupes dispose d'un plan de travail raisonnablement détaillé approuvé par les ministres présents à Denver<sup>27</sup>. La prochaine session ministérielle se tiendra en mars 1996 pour arrêter les futures étapes, et adopter des calendriers d'exécution. Il est prévu qu'une troisième réunion ministérielle suivra, vraisemblablement au début de 1997.

Il s'agit maintenant de se servir des résultats positifs, quoique fragmentaires, de la réunion de Denver et du fruit des travaux préparatoires déjà accomplis pour établir un échéancier précis devant mener au lancement de négociations officielles propres à permettre de réunir un ensemble crédible d'engagements exécutoires d'ici l'an 2000, soit à mi-parcours. À leur prochaine réunion de Cartagena, en Colombie, prévue en mars 1996 et à la troisième réunion qui suivra, les ministres devront se pencher sur la question de savoir comment et quand entamer les négociations s'ils veulent maintenir l'impulsion actuelle et répondre aux attentes créées.

D'où pourrait venir l'élan nécessaire? D'abord, le programme de travail détaillé établi à Denver devrait aider tous les acteurs régionaux à ne pas détourner leur attention de l'objectif du libre-échange. Les sept groupes de travail créés à Denver sont présidés par des pays différents, et les réunions ministérielles se tiendront probablement chaque fois à un nouvel endroit. Voilà des éléments positifs qui encouragent la trentaine de pays concernés à adhérer à la vision d'une zone de libre-

---

<sup>26</sup> L'expression est tirée du vocabulaire de l'Uruguay Round. Quand on parle d'engagement unique, les droits et les obligations dans chaque secteur spécifique sont considérés comme faisant partie d'un tout et non comme des engagements individuels qu'un pays est libre de choisir ou non. Le principe de l'engagement unique suppose également que les différents secteurs seront assujettis à un cadre institutionnel global unique, notamment à des mécanismes communs de règlement des différends.

<sup>27</sup> Les groupes de travail déjà établis s'occupent des dossiers suivants : l'accès aux marchés (barrières tarifaires et non tarifaires sur les marchandises); les procédures douanières et les règles d'origine; l'investissement; les normes et les obstacles techniques au commerce; les mesures sanitaires et phytosanitaires; les subventions et les droits antidumping et compensateurs; et les facteurs influant sur les petites économies. Les quatre groupes dont les travaux débiteront en mars 1996 examineront les questions liées aux marchés publics, aux droits de propriété intellectuelle, aux services et à la politique de la concurrence. Voir la « Déclaration commune », réunion des ministres du Commerce des pays du sommet des Amériques, Denver, Colorado, 30 juin 1995. Signalons l'absence d'un groupe sur le règlement des différends, question dont dépend pourtant l'efficacité d'un éventuel ALEA.